



Date d'émission : <b>Août 2019</b>	Date d'entrée en vigueur : <b>Immédiate</b>	Agence responsable : <b>Bureau du contrôleur général</b>	Directive n° : <b>700</b>
Chapitre : <b>COMPTABILISATION DES DÉPENSES</b>			
Titre de la directive : <b>INDEX DES CHAPITRES</b>			

703-1 Dépenses - Classification et contrôle des crédits

703-1 Bulletin d'interprétation 01

704 Comptabilisation des stocks - Généralités

704-3 Comptabilisation des biens - Disposition de biens publics

704-4 Comptabilisation des stocks - Radiation, réduction de valeur ou  
suppression

706-1 Contrôles comptables - Principes généraux

706-3 Contrôles comptables - Applications informatiques

709 Comptabilité et contrôle des engagements